

**Culture,
Communications et
Condition féminine**

Québec 

**BILAN ÉVALUATIF
DU PROGRAMME « À ÉGALITÉ POUR DÉCIDER »**

**PRÉSENTÉ PAR FAYE MORIN REGAUDIE
SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE
MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE**

JANVIER 2011

TABLE DES MATIÈRES

1. Les faits saillants.....	5
2. Le contexte de l'évaluation.....	8
3. Les objectifs de l'évaluation.....	9
4. Les modalités de réalisation de l'évaluation.....	10
3.1 La méthodologie	
3.2 La stratégie d'évaluation	
3.3 L'étendue et les limites du bilan évaluatif	
5. Les résultats.....	13
5.1 La raison d'être du programme et la persistance de la situation problématique	
5.2 Le fonctionnement du programme	
5.3 Les projets subventionnés	
5.4 Les organismes et leurs activités	
5.5 Le comité-conseil : son rôle, son fonctionnement et sa composition	
5.6 Les effets attribuables au programme	
5.7 Les points forts et les points à améliorer au programme	
6. Le comité de l'évaluation.....	33

LISTE DES ACRONYMES

CFC	Condition féminine Canada
CLD	Centre local de développement
CRE	Conférence régionale des élues
CSF	Conseil du statut de la femme
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MRC	Municipalité régionale de comté
SCF	Secrétariat à la condition féminine

ISBN Imprimé 978-2-550-62526-1
ISBN PDF 978-2-550-62527-8

LISTE DES TABLEAUX

- **Tableau 1 : La stratégie d'évaluation**
- **Tableau 2 : Le taux de participation des groupes interrogés**
- **Tableau 3 : Le niveau de satisfaction quant à la proportion de femmes dans les instances décisionnelles, selon les différents groupes interrogés**
- **Tableau 4 : Pourcentage de répondants qui considèrent que les femmes rencontrent des difficultés à accéder au poste et à les conserver**
- **Tableau 5 : L'appréciation des critères d'admissibilité des organismes**
- **Tableau 6 : Procédure de réception des projets souhaitée**
- **Tableau 7 : Pourcentage de répondants qui considèrent que le processus et les critères de sélection des projets permettent de financer les meilleurs projets**
- **Tableau 8 : L'étendue du nombre de projets à financer**
- **Tableau 9 : L'étendue du nombre de projets à financer, selon le type d'organismes**
- **Tableau 10 : Les activités porteuses de résultats, selon les groupes interrogés**
- **Tableau 11 : Le niveau de difficulté de recrutement des participants aux activités, selon le type d'organisme**
- **Tableau 12 : Le niveau de difficulté de recrutement des participantes aux activités, selon le type de projet**
- **Tableau 13 : Le niveau de réalisation des projets, selon le type d'organismes**
- **Tableau 14 : Le niveau de réalisation des projets, selon le type de projets**
- **Tableau 15 : L'appréciation des effets du programme sur l'augmentation du nombre de femmes dans les instances décisionnelles**
- **Tableau 16 : L'appréciation des effets du programme sur le maintien des femmes en poste au sein des instances décisionnelles**

1. FAITS SAILLANTS

Voici les faits saillants du bilan évaluatif concernant le programme « À égalité pour décider ». Ceux-ci sont les principaux résultats se rapportant aux différentes dimensions abordées dans l'évaluation. Ces constats se basent essentiellement sur les informations et les opinions fournies par les répondants des cinq groupes questionnés.

La raison d'être du programme et la persistance de la situation problématique :

- La grande majorité des personnes interrogées considèrent que la proportion de femmes dans les instances décisionnelles est insatisfaisante et que les femmes rencontrent des difficultés à accéder au lieu de pouvoir. Certains obstacles demeurent et freinent l'ascension des femmes aux postes décisionnels. Ceux-ci ont principalement trait à la conciliation travail-famille, les stéréotypes, le manque de confiance en soi et les réseaux de contacts déficients des femmes.
- Selon la grande majorité des répondants, le programme demeure encore le meilleur moyen qui permet d'augmenter le nombre de femmes dans les instances décisionnelles, puisque c'est un des rares programmes accessibles à toutes les femmes qui se concentrent sur cette problématique.

Le fonctionnement du programme :

- Les critères d'admissibilité des organismes au programme ont été jugés très adéquats par la majorité des répondants. Il n'est donc pas souhaité d'élargir ces critères afin de permettre l'admission d'autres organisations au programme.
- 63 % des répondants préfèrent conserver la procédure d'appel de projets à la méthode d'accueil pour la réception des projets au SCF.
- Selon les groupes questionnés, le processus actuel de sélection des projets permet la sélection des meilleurs projets. En ce qui a trait aux critères de sélection des projets, plusieurs répondants ont soulevé qu'il serait souhaitable de réviser ou bonifier certains d'entre eux, tels que celui du partenariat et de la planification financière.
- 70 % des personnes interrogées croient qu'il serait intéressant de financer moins d'organismes et de leur octroyer des subventions plus importantes, et que le montant maximal de 40 000 \$ par année et par projet soit augmenté. De plus, la plupart des répondants, outre les organismes, ont mentionné que le fait de financer moins d'organismes pourrait avoir un effet incitatif auprès des organismes refusés quant à l'amélioration de leurs projets.

- Bien que le travail auprès des femmes soit primordial, il est également important de subventionner des projets qui visent la sensibilisation des instances décisionnelles et de la société en général.

Les organismes et les projets subventionnés :

- Les opinions soulevées par les répondants quant aux activités les plus porteuses varient grandement d'un groupe à l'autre. Pour les organismes subventionnés et non subventionnés, la formation est l'activité la plus porteuse de résultats, alors que pour le comité-conseil ce sont plutôt le réseautage, la sensibilisation de la société et les activités médiatiques qui sont préférées. Quant aux femmes questionnées, se sont les activités de réseautage, de mentorat et de soutien qui ont, selon elles, le plus grand potentiel de résultats.
- Les deux facteurs de réussite principalement mentionnés sont : le partenariat et la collaboration avec d'autres organismes ou groupes du milieu, l'expertise et la notoriété de l'organisme et de son personnel qui leur permettent d'offrir des activités de qualité.
- 50 % des organismes ont mentionné avoir rencontré des difficultés à recruter des femmes afin qu'elles participent à leurs activités, ce qui est surtout vrai pour les organismes ayant des projets annuels. Les organismes font peu de publicité ou autres stratégies de promotion afin de recruter et d'intéresser de nouvelles femmes.
- Près de 61 % des organismes ont réalisé leurs activités totalement et 39 % ont partiellement réalisé les leurs. À cet effet, il semblerait que les organismes locaux ayant des projets annuels rencontrent plus de difficultés à réaliser totalement leurs activités que les autres organismes.

Le comité-conseil :

- Tous les membres du comité-conseil croient en la pertinence et l'utilité du comité-conseil. La moitié d'entre eux ont répondu qu'ils sont favorables à ce que sa composition soit révisée, car le nombre d'individus qui y siègent est trop important, ce qui alourdit le fonctionnement et la prise de décision. Toutefois, depuis 2009, le Comité-conseil a déjà été considérablement réduit, passant de 17 membres à 5.

Les effets attribuables au programme :

- De toutes les femmes interrogées qui occupent présentement un poste décisionnel, 82 % d'entre elles ont participé à plusieurs activités réalisées dans le cadre du programme. La majorité des participantes ont répondu que les activités leur avaient permis d'approfondir leurs connaissances sur le milieu municipal et

de développer les connaissances nécessaires pour satisfaire les exigences de ce travail.

- 74 % des participantes aux activités ont présenté leur candidature lors des dernières élections et 83 % d'entre elles occupent présentement un poste au sein d'une instance décisionnelle.
- La grande majorité des répondants considèrent que le programme a eu des effets sur l'accroissement de l'intérêt des femmes face à l'exercice du pouvoir et il a permis de mieux les préparer et de les soutenir afin qu'elles accèdent à un poste de décision. Il a également permis de sensibiliser les instances décisionnelles à la sous-représentation des femmes dans ces lieux.
- Selon les groupes interrogés, le programme a permis d'augmenter le nombre de femmes au sein des instances décisionnelles et il a aidé certaines femmes à conserver leur poste décisionnel.

Les points forts et les points à améliorer au programme :

- Les points forts du programme sont entre autres :
 - sa flexibilité;
 - sa simplicité;
 - le fait qu'il permet de réaliser des actions concrètes;
 - l'objectif du programme qui est de favoriser l'atteinte de l'égalité dans les lieux décisionnels.
- Les points à améliorer au programme actuel ont trait :
 - à l'augmentation du budget annuel de 1 M\$ par année;
 - la récurrence des subventions;
 - financer davantage d'activités de réseautage et de mentorat;
 - financer des activités qui incluent davantage les hommes;
 - favoriser un plus grand nombre d'actions qui visent les jeunes femmes et hommes directement.

2. LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

Contexte

Cette évaluation découle de l'initiative du Secrétariat à la condition féminine (SCF) qui souhaite la réalisation d'un bilan évaluatif du programme « À égalité pour décider », dont les normes viennent à échéance le 31 mars 2011. Le programme répond à la 6^e orientation de la politique gouvernementale intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*.

Rappelons que ce programme, en vigueur depuis 1999, vise « à accroître le nombre de femmes dans les postes de décision des instances locales et régionales et à réduire les obstacles qui empêchent les femmes de participer pleinement à l'exercice du pouvoir [...]. Le programme permet un soutien financier à des organismes locaux, régionaux et nationaux à but non lucratif et à des communautés autochtones dans la réalisation de projets porteurs de résultats et axés vers l'action de terrain et le partenariat ».¹

Les objectifs du programme sont :

- susciter l'action des instances visées en vue d'une répartition équitable des postes de décision à tous les niveaux ;
- préparer et former les femmes à occuper ces postes et à y demeurer ;
- favoriser une socialisation non stéréotypée des femmes et des hommes, des filles et des garçons, de façon à encourager notamment la parité dans les instances décisionnelles.

Bilan évaluatif

Étant donné que le programme a été soumis à une évaluation majeure il y a trois ans, il a été convenu de procéder à un bilan évaluatif et la nécessité de reproduire un examen de cette envergure sont mises en doute. Cette formule se présente comme une alternative intéressante puisqu'elle permettra d'évaluer la pertinence, le fonctionnement et les effets du programme, tout en mobilisant moins de ressources et moins de temps. Elle nous permettra d'évaluer adéquatement tous les éléments jugés pertinents et essentiels.

¹ QEÉBEC. MCCCCF (2010) *Guide d'information 2010-2011 À égalité pour décider*, p. 5.

3. LES OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

Les principaux éléments que le bilan cherchera à documenter sont :

- la pertinence et la raison d'être du programme dans le contexte actuel, c'est-à-dire, mesurer si le programme répond encore à un besoin au sein de la société et s'il concorde toujours avec les objectifs en lien avec la politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* (orientation 6);
- les résultats et les effets² du programme : mesurer le niveau d'atteinte des objectifs du programme; constater l'état des cibles : analyser l'écart entre les résultats obtenus et les résultats attendus; assurer un suivi des résultats du programme dans le temps;
- le fonctionnement et l'efficacité du programme; cela implique également un examen des points forts et des points faibles du programme;
- les alternatives possibles en vue d'attribuer une valeur ajoutée au programme;
- les informations nécessaires à la haute direction quant à la pertinence de renouveler le programme.

² Le concept d'effet est abordé comme étant un résultat à moyen terme, soumis aux influences de facteurs extérieurs au programme. Le concept de résultats quant à lui est vu comme étant une conséquence à court terme et directement attribuable à l'intervention du programme.

4. LES MODALITÉS DE RÉALISATION DE L'ÉVALUATION

Questions d'évaluation

L'évaluation du programme vise essentiellement à répondre aux questions suivantes :

- Le programme « À égalité pour décider » demeure-t-il pertinent?
- Quels sont les résultats attribuables au programme?
- Comment peut-on l'améliorer ?
- Le programme devrait-il être reconduit et pourquoi ?

Méthodologie

Le cadre d'évaluation suggéré combine deux types d'approches, soit l'analyse des processus et une analyse des résultats du programme. À cela s'ajoute un examen de la pertinence, où il s'agira de questionner le bien-fondé et l'utilité du programme, par rapport au contexte et à l'environnement dans lesquels il s'inscrit.

Tableau 1 : La stratégie d'évaluation

Sources d'information	Méthodes de collecte	Échantillonnage
Organismes subventionnés	Questionnaire électronique, auto-administré	40 organismes
Organismes non-subventionnés	Questionnaire électronique, auto-administré	26 organismes
Femmes participantes au programme	Questionnaire électronique, auto-administré	200 femmes
Membres du comité-conseil	Questionnaire électronique, auto-administré	12 Membres du comité-conseil ayant siégé entre 2008-2011
Professionnels du SCF responsables du programme	Entrevue, rencontre individuelle	-Jean-Philip Tremblay, MCCCCF, SCF -Flereau Eugène, MCCCCF, SCF -Christiane Lussier, MCCCCF, SCF
Femmes occupant des postes décisionnels	Questionnaire électronique, auto-administré	-60 femmes

Documents du SCF	Analyse documentaire	
------------------	----------------------	--

Un devis non expérimental, s'avère être le modèle le plus adéquat compte tenu des contraintes pratiques et des ressources disponibles lors de l'évaluation. Ce devis se base essentiellement sur des mesures postérieures au programme sans avoir recours à un groupe de comparaison. Dans le cas du programme en question, il serait très difficile d'avoir recours à d'autres types de méthodes d'analyse, puisqu'aucune mesure antérieure au programme n'est disponible et la composition d'un groupe de comparaison s'avérerait très ardue. Afin d'assurer la rigueur de l'évaluation et la validité des résultats obtenus, la stratégie mise de l'avant a trait au recours de plusieurs sources variées d'informations, ce qui permettra de confronter et de comparer les résultats obtenus auprès des différents groupes enquêtés.

Portée et limites du bilan évaluatif

L'évaluation couvrira la période financière allant de 2008 à 2011. Pour cette période, 24 projets pluriannuels et 23 projets annuels ont bénéficié d'un soutien financier octroyé par le programme.

L'une des principales limites découle de la méthodologie. En effet, l'utilisation d'un modèle d'évaluation non expérimental ne nous permet pas, hors de tout doute, de certifier que les résultats observés lors de l'évaluation, sont totalement attribuables à l'intervention du programme. Sans mesure antérieure au programme, il est difficile de cerner les effets et les résultats réels du programme. Par conséquent, l'attention est davantage portée sur les perceptions des parties concernées par rapport au programme et à ses résultats. Donc, bien que l'évaluation ne permette pas d'établir de façon certaine des rapports de causalité, elle permet tout de même de réduire l'incertitude à cet égard et de présenter l'explication la plus probante quant aux résultats observés.

Dans le même ordre d'idée, les taux de réponse obtenus lors de l'enquête par questionnaire électronique ont été assez faibles chez certains groupes, tels que les organismes non subventionnés et les femmes du milieu. Or, les conclusions de l'évaluation sont fortement influencées par le taux de réponse obtenu. Conséquemment, le faible taux de réponse rend difficile l'analyse de certaines données et peut engendrer un risque de déformation des résultats, compte tenu du manque de représentativité par rapport à la population ciblée.

Tableau 2 : Le taux de participation des groupes interrogés

Sources d'information	Échantillon	Taux de participation
Organismes subventionnés	40 organismes	58 %

Organismes non-subventionnés	26 organismes	8 %
Femmes participantes au programme et femmes occupant des postes décisionnels	260 femmes	12 %
Membres du comité-conseil	12 Membres du comité-conseil ayant siégé entre 2008-2011	58 %

5. LES RÉSULTATS

La raison d'être du programme et la persistance de la situation problématique

La pertinence du programme n'est pas remise en doute, au contraire, les résultats obtenus dans cette enquête confirment que le programme a encore sa raison d'être et que la situation problématique demeure. Comme l'indique le tableau 3 ci-dessous, la grande majorité des personnes interrogées croient que la proportion de femmes dans les instances décisionnelles est insatisfaisante ou peu satisfaisante.

Tableau 3 : Le niveau de satisfaction quant à la proportion de femmes dans les instances décisionnelles, selon les différents groupes interrogés

	Insatisfait	Peu satisfait	Satisfait	Très satisfait	Total
Organismes subventionnés	70 %	30 %	-	-	100 %
Organismes non subventionnés	100 %	-	-	-	100 %
Femmes	36 %	61 %	3 %	-	100 %
comité-conseil	66 %	17 %	17 %	-	100 %

De plus, les groupes questionnés soutiennent que les femmes rencontrent encore des difficultés à accéder et à se maintenir aux postes décisionnels. Cependant, selon les résultats obtenus, il semble que les femmes ne rencontrent pas systématiquement des difficultés à conserver leurs postes au sein des lieux de pouvoir. Donc, comme en témoignent les données au tableau 4, il est plus difficile pour les femmes d'accéder aux postes que de s'y maintenir.

Tableau 4 : Pourcentage de répondants qui considèrent que les femmes rencontrent des difficultés à accéder au poste et à les conserver

	Difficultés à accéder au poste	Difficultés à conserver leur poste
Organismes subventionnés	100 %	91 %

Organismes non subventionnés	100 %	50 %
Femmes	97 %	81 %
Comité-conseil	83 %	50 %

Plusieurs obstacles à la participation des femmes aux instances décisionnelles ont été soulevés. La conciliation travail-famille demeure l'élément le plus abordé. En effet, les responsabilités et les obligations familiales des femmes s'avèrent être une barrière majeure à leur participation : elles ont moins de temps disponible à consacrer à leur emploi que leurs homologues masculins et elles ne sont pas prêtes à faire les sacrifices nécessaires pour ce type d'emploi. Les lieux de pouvoir s'avèrent encore peu adaptés aux réalités et aux besoins des femmes, ce qui a pour effet d'en décourager plus d'une.

Les stéréotypes demeurent également trop présents dans les mentalités populaires, ce qui alimente par conséquent beaucoup de préjugés en défaveur des femmes et engendre une discrimination systématique. À cet effet, plusieurs femmes sentent des pressions afin qu'elles fassent davantage leurs preuves et qu'elles démontrent qu'elles sont capables de prendre des décisions au même titre que les hommes.

De plus, le manque de confiance est un obstacle considérable qui freine les femmes à proposer leur candidature aux postes décisionnels. Les femmes ont tendance à douter de leurs compétences et de leurs aptitudes, de sorte qu'elles se considèrent souvent sous-qualifiées et n'ayant pas le potentiel nécessaire pour occuper ce type de poste.

Finalement, plusieurs participantes et organismes considèrent que les femmes qui souhaitent postuler à une instance décisionnelle manquent de réseau de contacts, ce qui les désavantage grandement par rapport à leurs compétiteurs masculins.

Pertinence du programme « À égalité pour décider » comme moyen pour pallier à la situation problématique

Selon la grande majorité des répondants, le programme demeure encore le meilleur moyen afin d'augmenter le nombre de femmes dans les instances décisionnelles, ce qui réitère la pertinence d'y consacrer un budget annuel. C'est un des rares programmes accessibles à toutes les femmes qui se concentrent sur cette problématique. Il permet de travailler en relation étroite avec la clientèle ciblée, en réalisant des actions concrètes adaptées à leurs besoins. À cet effet, les objectifs du programme s'avèrent encore appropriés et adéquats afin de pallier à la sous-représentation des femmes dans lieux de pouvoir.

Toutefois, beaucoup de travail reste à faire et plusieurs répondants ont soulevé la nécessité que le programme soit accompagné de d'autres mesures plus larges qui toucheront l'ensemble de la société québécoise et qui diversifieront les actions. Comme quoi, attaquer le problème sous plusieurs angles est la stratégie la plus appropriée et la plus garante de résultats.

Alternatives envisageables au programme

Aucune alternative préférable au programme n'a été mentionnée de façon significative dans l'enquête. Les commentaires obtenus ont trait plutôt aux mesures complémentaires qui pourraient être apportées pour renforcer l'impact du programme. À ce propos, l'adoption d'une loi et/ou d'une directive en faveur de l'augmentation de la présence des femmes aux instances décisionnelles pourrait être complémentaire au programme, de sorte que ces deux initiatives se renforcent mutuellement. La loi, de par sa nature plus structurante, permettrait sans doute d'accélérer les démarches vers l'égalité et d'adapter davantage les lieux décisionnels aux réalités des femmes. Cependant, l'adoption d'une loi à elle seule n'est pas souhaitée, puisqu'elle ne permettrait pas de poursuivre les efforts faits auprès des femmes spécifiquement.

Chevauchement ou de redondance entre le programme « À égalité pour décider » et d'autres actions

Les organismes interrogés et les membres du comité-conseil soutiennent qu'il n'y a pas de chevauchement ou redondance entre le programme « À égalité pour décider » et un autre programme gouvernemental. Cependant, certaines organisations publiques partagent les mêmes objectifs et aspirent aux mêmes fins dudit programme. Il s'agit entre autres des Conférences régionales des élus (CRE), dans le cadre des ententes spécifiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et le Centre de développement femmes et gouvernance. Ce dernier ne s'adresse pas à la même clientèle de femmes.

Le programme « À égalité pour décider » n'est pourtant pas la seule source de financement disponible pour les organismes. Par exemple, les CRÉ, Condition féminine Canada (CFC), le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), octroient également des subventions à la réalisation d'activités visant les femmes et les lieux décisionnels. Cependant, il a été soulevé que la subvention du SCF était la plus importante et qu'elle était souvent préalable pour l'obtention d'autres subventions, ce qui fait du SCF le principal partenaire financier des organismes. À ce propos, la quasi-totalité des organismes a répondu qu'ils n'avaient aucune difficulté à distinguer les différentes subventions dont ils bénéficient, puisque ces dernières couvrent des activités distinctes.

Incapacité des organismes à réaliser leurs projets sans le programme

À la lumière des données recueillies auprès des organismes subventionnés, ces derniers soutiennent qu'ils n'auraient pas été en mesure de réaliser leur projet sans l'aide financière octroyée par le programme. Cette information semble être confirmée, puisqu'aucun des organismes non subventionnés interrogés n'a été en mesure de réaliser leur projet sans l'aide financière du programme. Selon les personnes-ressources du SCF, certains éléments portent à croire que plusieurs organismes, ayant une mission plus large, pourraient réaliser leur projet sans l'aide financière du programme s'ils décidaient de prioriser les actions qui visent les femmes et les lieux de pouvoir. Ces derniers ont accès à plusieurs sources de financement différentes.

Le fonctionnement du programme

Gestion du programme « À égalité pour décider » par le SCF

La grande majorité des organismes interrogés se disent satisfaits et certains même très satisfaits du rôle joué par le SCF quant à sa gestion du programme. Il en va de même concernant leur appréciation quant au programme lui-même car, 52 % se considèrent satisfaits et 43 % très satisfaits. Les attentes et les objectifs sont bien définis et les délais d'analyse sont respectés. Il en va de même pour la totalité des membres du comité-conseil qui ont répondu qu'ils étaient très satisfaits de la gestion du programme par le SCF.

Les commentaires plus sévères à l'endroit du SCF ont trait principalement au fait que certains organismes apprécieraient avoir plus de soutien lors de l'élaboration et du suivi des projets. Cette aide pourrait être accordée comme suite à la demande des organismes. Elle permettrait, entre autres choses, de s'assurer que les projets soient recevables et qu'ils répondent aux exigences du programme. Les organismes pourraient donc mieux articuler et organiser leur projet. Dans la même optique, à l'instar de CFC, le SCF pourrait produire des préévaluations des projets reçus, de sorte à mesurer leur réceptivité au regard des critères et ainsi écarter les projets qui ne répondent pas à toutes les exigences. Conséquemment, seuls les projets ayant passé avec succès la première étape de l'évaluation seraient analysés en détail, ce qui contribuerait à l'efficacité et à l'allègement du processus global. Cela permettrait également aux organismes ayant échoué la préévaluation, de connaître spécifiquement les raisons qui motivent le refus de leur projet.

Le comité-conseil quant à lui est critique par rapport à la demande de soutien des organismes, puisque que le programme existe depuis assez longtemps pour que ceux-ci soient en mesure de bien comprendre comment élaborer leurs projets.

Sollicitation des organismes au programme

Les réponses recueillies sont très partagées quant au fait que le SCF sollicite la participation au programme de certains organismes, sous le motif de leurs expertises, de leurs connaissances du milieu et de leur expérience. Beaucoup ont mentionné qu'il y a déjà beaucoup trop d'organismes qui souhaitent participer au programme pour l'enveloppe budgétaire actuelle de 1 M\$. De plus, le fait d'encourager la participation de certains organismes susciterait probablement des attentes de la part de ces derniers, mais le SCF ne pourrait leur accorder une garantie de sélection. En somme, la préparation des projets s'avère une tâche exigeante donc, il vaut peut-être mieux que la motivation vienne des organismes eux-mêmes.

Critères d'admissibilité des organismes

Les critères d'admissibilité des organismes au programme ont été jugés très adéquats par l'ensemble des groupes interrogés. Il n'est donc pas souhaité de modifier ces critères et de permettre l'admission d'autres organisations. De façon majoritaire, on soulève que les organismes demandeurs sont déjà trop nombreux, compte tenu l'enveloppe budgétaire de 1 M\$.

Tableau 5 : L'appréciation des critères d'admissibilité des organismes

	Inadéquat	Peu adéquat	Adéquat	Très adéquat	Total
Organismes subventionnés	-	10 %	40 %	50 %	100 %
Organismes non subventionnés	-	50 %	-	50 %	100 %
Comité-conseil	17 %	-	33 %	50 %	100 %

Concernant l'admissibilité des CRE au programme, il a été soulevé que les CRE bénéficiaient déjà du financement du SCF par les ententes administratives ou spécifiques. Le fait de les admettre réduirait la part d'argent disponible pour les autres organismes. Plusieurs groupes ont aussi mentionné que les tables de concertation en condition féminine ne devraient plus être admissibles au programme : d'une part, parce qu'elles bénéficient déjà d'autres sources de financement, et d'autre part, parce qu'elles coordonnent les organismes des différentes régions et qu'il n'est pas équitable qu'elles soient en compétition avec eux.

En ce qui a trait aux répondants favorables, plusieurs propositions ont été faites à l'endroit des CRE, des CLD, des réseaux des élus municipaux, des entreprises privées,

des municipalités, des MRC, des syndicats, des forums jeunesse, ou tout autre organisation ayant un potentiel d'impact important sur la société.

Procédure de réception des projets

Le SCF utilise depuis le début du programme une procédure d'appel de projet, ce qui implique que les organismes doivent soumettre leur projet au cours d'une période donnée, suite à cela les projets reçus sont analysés et les meilleurs d'entre eux sont financés. Or, il serait également possible que le SCF utilise la procédure de réception d'accueil de projet, ce qui permettrait à ce dernier de recevoir les projets tout au long de l'année. Il n'y aurait donc plus de période précise et fixe pour le dépôt des projets. L'avantage de cette méthode c'est qu'elle permet aux organismes de retravailler leur projet suite à un refus et de le présenter à nouveau.

À cet effet, 68 % des organismes subventionnés ont indiqué qu'ils préféreraient conserver la procédure d'appel pour la réception des projets. Quant aux autres groupes interrogés, les réponses obtenues sont très partagées, près de 50 % préfèrent conserver l'appel et 50 % voudraient l'accueil de projets.

Tableau 6 : Procédure de réception des projets souhaitée

	Appel de projets	Accueil de projets	Total
Organismes subventionnés	68 %	32 %	100%
Organismes non subventionnés	50 %	50 %	100%
Comité-conseil	50 %	50 %	100%

Toutefois, plusieurs répondants, ayant préféré la procédure d'appel de projets, soulèvent la crainte que l'enveloppe budgétaire ne soit pas répartie et gérée de façon équitable tout au long de l'année, ce qui pourrait pénaliser des organismes détenant de très bons projets. En contrepartie, plusieurs répondants ont mentionné que cette procédure aurait l'avantage de permettre aux organismes de mieux préparer leur projet et de les présenter selon un calendrier qui tient compte des besoins du terrain, en plus de bénéficier d'un plus grand soutien.

Processus et critères de sélection des projets

Tableau 7 : Pourcentage de répondants qui considèrent que le processus et les critères de sélection des projets permettent de financer les meilleurs projets

	En accord avec le processus	En accord avec les critères
Organismes subventionnés	100 %	62 %
Organismes non subventionnés	50 %	50 %
Comité-conseil	67 %	83 %

Le processus actuel de sélection des projets semble permettre la sélection des meilleurs projets. 100 % des organismes subventionnés et 67 % des membres du comité-conseil qui ont été interrogés, considèrent que le processus de sélection des projets est adéquat et qu'il permet de financer les meilleurs projets. Des nuances peuvent tout de même être apportées, car bien que le processus ait été jugé adéquat, il permet seulement de sélectionner les meilleurs projets parmi ceux qui ont été soumis et non parmi les meilleurs projets possibles. De plus, plusieurs membres qui ont siégé au comité-conseil en 2008-2009 ont soulevé que le processus est trop laborieux, en contrepartie, il permet de recueillir le point de vue des différentes régions.

Plusieurs répondants ont mentionné que les critères de sélection étaient trop généraux et ils ont suggéré d'y apporter quelques modifications, de sorte à les rendre encore plus adéquats. À cet effet, le critère du partenariat financier et non financier devrait davantage être considéré lors de la sélection des projets, puisque présentement, les critères ne tiennent pas suffisamment compte de la capacité des organismes à établir des partenariats. Les critères tels qu'ils sont présentement établis, ne considèrent pas les relations existantes entre les différents projets d'une même région. Quelques organismes ont soulevé que la concertation et la collaboration entre les projets ont plus d'impact et de résultats que les projets qui travaillent en vase clos.

De plus, les critères ne prennent pas suffisamment compte de la planification financière des projets, où les organismes présenteraient de façon détaillée de quelle manière sera dépensé l'argent reçu. Donc, cela implique une planification budgétaire précise et rigoureuse quant à leurs dépenses pour leurs activités, leurs ressources matérielles, leur personnel, etc.

Finalement, plusieurs ont mentionné qu'une priorité devrait être accordée aux organismes régionaux lors de la sélection des projets. Or, cette proposition provient exclusivement d'organismes du même ordre.

Nombre de projets à financer

À la lumière des résultats observés, les groupes interrogés mentionnent majoritairement qu'ils seraient favorables au fait de financer moins d'organismes et de leur octroyer des subventions plus importantes.

Tableau 8 : L'étendue du nombre de projets à financer

	Financer plus d'organismes	Financer moins d'organismes	Total
Organismes subventionnés	26 %	74 %	100 %
Organismes non subventionnés	100 %	-	100 %
Comité-conseil	20 %	80 %	100 %

Comme le démontre le tableau 9, 50 % des organismes locaux, 86 % des régionaux et 66 % des nationaux souhaitent que moins d'organismes soient financés avec de plus grosses subventions. En ce sens, des trois catégories d'organismes, les organismes locaux sont ceux qui préfèrent en proportion plus importante que plus de projets soient financés avec de plus petites subventions.

Tableau 9 : L'étendue du nombre de projets à financer, selon le type d'organismes

	Financer plus d'organismes	Financer moins d'organismes	Total
Organismes locaux	50 %	50 %	100%
Organismes régionaux	14 %	86 %	100%
Organismes nationaux	33 %	66 %	100%

La plupart des répondants, outre les organismes, ont mentionné que le fait de financer moins d'organismes pourrait avoir un effet incitatif auprès des organismes refusés quant à l'amélioration de leurs projets, en vue d'une éventuelle participation au programme. La majorité des organismes subventionnés et non subventionnés, quant à eux, ne croient pas que le fait de financer moins d'organismes inciterait les organismes refusés à améliorer leur projet. De toute évidence, cette opinion est davantage soulevée par ceux qui ont répondu qu'ils souhaitaient que plus d'organismes soient financés que par ceux qui souhaitent le contraire.

Suivant la même logique, la plupart des répondants ont mentionné qu'ils seraient favorables à ce que le montant maximal de 40 000 \$ par année et par projet soit augmenté. À cet effet, il a été suggéré d'augmenter ce montant à 50 000 \$ et même certains ont proposé 60 000 \$ et que cette augmentation devrait servir à financer les plus gros projets qui ont d'autres partenaires financiers importants. Encore une fois, les organismes qui se sont opposés à cette proposition sont ceux qui se sont dits favorables au financement d'un plus grand nombre d'organismes avec de plus petites subventions.

Actions à prioriser pour favoriser la participation des femmes aux instances décisionnelles

Bien que le travail auprès des femmes soit primordial, afin de les préparer et de les soutenir, il est également important qu'un travail soit entrepris auprès des instances décisionnelles et de l'ensemble de la société, afin de les sensibiliser. Il ne suffit pas que les femmes soient mieux préparées et soutenues, faut-il encore que les instances décisionnelles et les gens qui y siègent soient prêts à les recevoir et à les intégrer. Les stéréotypes et mentalités sexistes sont encore véhiculés et constituent encore un frein à l'ascension des femmes aux postes décisionnels. Les femmes doivent sentir qu'elles ont une place d'importance au sein des instances décisionnelles et qu'elles ont les aptitudes pour y accéder et pour participer aux décisions. En somme, la stratégie la plus adéquate est de varier les champs d'interventions, de sorte à accélérer le changement. Il est donc important de travailler sur plusieurs fronts.

Les projets subventionnés

Projets porteurs de résultats

Les opinions soulevées par les répondants quant aux activités les plus porteuses varient grandement d'un groupe à l'autre. Les formations seraient l'activité la plus porteuse de résultats d'après les organismes subventionnés et non subventionnés. Cela coïncide avec le fait que la plupart des organismes ont réalisé des activités de formation. Avec une popularité beaucoup moins importante, les activités de conférences et de sensibilisation de la société se sont également démarquées. Toutefois, il est important de noter que pour la majorité des organismes, leur choix de l'activité la plus porteuse de résultat concorde avec l'activité qu'ils ont réalisée. L'activité de conférence en est l'exception, puisqu'aucun organisme interrogé n'a réalisé ce type d'activité, et pourtant près de 15 % l'ont choisit comme l'activité la plus porteuse. À l'inverse, 50 % des organismes ayant réalisé une activité de sensibilisation auprès de la société ont indiqué une autre activité comme étant plus porteuse de résultats.

Fait intéressant, la majorité des femmes questionnées ont répondu que se sont les activités de réseautage, de mentorat et de soutien qui avaient selon elles le plus grand potentiel de résultats. Les activités de sensibilisation de la société ont aussi été souvent notées. Contrairement aux organismes, seulement 11 % des femmes participantes et du milieu ont répondu que les activités de formation étaient les plus porteuses de résultats.

Concernant les membres du comité-conseil, les activités de sensibilisation de la société, le réseautage et les activités médiatiques sont celles qui sont le plus ressorties. L'importance de travailler auprès des jeunes a été également soulevée à plusieurs reprises

Tableau 10 : Les activités porteuses de résultats selon les groupes interrogés

	Tous les organismes (financés ou non)	Femmes	Comité-conseil
Sensibilisation de la population	13 %	17 %	19 %
Colloque	4 %	5 %	-
Conférence	13 %	-	-
Réseautage	4 %	33 %	19 %
Activité média	-	-	19 %
Interventions auprès des instances visées	4 %	6 %	7 %
Mentorat et soutien	-	28 %	12 %
Formation	49 %	11 %	24 %
Développement d'outils	-	-	-
Banque de candidates	-	-	-
Autres	13 %	-	-
Total	100 %	100 %	100 %

Facteurs de réussite des projets

Deux facteurs de réussite ont été principalement mentionnés. Premièrement, le partenariat et la collaboration avec d'autres organismes ou groupes du milieu s'avèrent être les facteurs de réussite les plus importants. En ce sens, les organismes doivent pouvoir bénéficier de l'appui de partenaires, financier et non financier, dans la réalisation de leur projet et/ou avoir l'opportunité de travailler en concertation avec d'autres organismes ou partenaires.

Deuxièmement, l'expertise et la notoriété de l'organisme et de son personnel, qui permettent d'offrir des activités de qualité, ressortent comme facteurs de réussites importants.

Finalement, compte tenu des résultats observés lors de l'enquête, la crédibilité des participantes et, en amont, la présence de critères de sélection des participantes aux activités s'avèrent être deux conditions importantes pour que les projets donnent de meilleurs résultats.

Innovation et réalisation de nouveaux projets

Bien qu'il reste encore beaucoup de place aux idées novatrices et à la réalisation de nouveaux projets dans le cadre du programme, le commentaire le plus récurrent a trait au fait que les changements sociaux auxquels aspire le programme demandent du temps et se réalisent à long terme. De ce fait, il peut être risqué de miser constamment sur l'innovation et le renouvellement des projets sans permettre la consolidation des actions entreprises. C'est dans cette optique que plusieurs organismes mentionnent que la meilleure stratégie s'avère la continuation des actions qui ont fait leurs preuves, de sorte à maintenir ce qui a été gagné au cours des dernières années.

Les réponses du comité-conseil se démarquent un peu plus, car ces derniers proposent même que l'innovation soit considérée comme un critère lors de la sélection des projets.

Les organismes et leurs activités

Recrutement et critères de sélection des participantes aux activités

La moitié des organismes ont mentionné avoir rencontré des difficultés à recruter des femmes afin qu'elles participent à leurs activités. Cela semble surtout vrai pour les organismes locaux et ceux qui évoluent dans les régions plus éloignées. De plus, 83 % des organismes qui ont des projets financés sur une base annuelle ont répondu avoir de la difficulté à recruter des participantes, contre 41 % des organismes aux

projets pluriannuels. Un peu plus de la moitié des organismes établissent des critères pour sélectionner les femmes qui souhaitent participer à leurs activités. D'ailleurs, il a été observé que le fait d'avoir des critères pour sélectionner les participantes ne semble pas avoir d'impact quant à la difficulté ou non de recruter des participantes aux activités. Il n'y a donc pas de corrélation entre le fait d'établir des critères de sélection et la difficulté de recruter des participantes.

Tableau 11 : Le niveau de difficulté de recrutement des participants aux activités, selon le type d'organisme

	Difficile	Peu difficile	Facile	Très facile	Total
Organismes locaux	33 %	50 %	17 %	-	100 %
Organismes régionaux	-	36 %	50 %	14 %	100 %
Organismes nationaux	-	66 %	33 %	-	100 %

Tableau 12 : Le niveau de difficulté de recrutement des participantes aux activités, selon le type de projets

	Difficile	Peu difficile	Facile	Très facile	Total
Projets annuels	17 %	66 %	17 %	17 %	100 %
Projets pluriannuels	6 %	35 %	47 %	12 %	100 %

Stratégie de recrutement des participantes aux activités

La plupart des organismes sont plutôt discrets quant à la promotion de leurs activités dans le cadre de leur projet. La stratégie de recrutement des organismes la plus utilisée consiste à envoyer des invitations aux femmes qui sont membres des différents groupes de femmes et à celles qui ont déjà participé à des activités de l'organisme. En soi, les femmes interpellées connaissent déjà les organismes communautaires et les groupes de femmes. Parmi les participantes interrogées, très peu d'entre elles avaient été informées par une autre manière de l'existence des activités. D'ailleurs, seulement 9 % des participantes ont répondu avoir été informées des projets par une annonce médiatique, telle que dans le journal local par exemple. Ces résultats laissent croire que les organismes font peu de publicité ou autres activités afin d'intéresser de nouvelles femmes, ce qui fait que ce sont probablement toujours les mêmes réseaux de femmes qui sont interpellés. En ce sens, il serait sans doute judicieux que les organismes usent

de stratégies de promotion différentes afin de recruter plus facilement les femmes et d'en intéresser de nouvelles.

Niveau de réalisation des projets

Près de 61 % des organismes ont réalisé leurs activités totalement, 39 % ont partiellement réalisé les leurs. À cet effet, la majorité des organismes locaux n'ont pas été en mesure de réaliser pleinement leurs activités prévues, contrairement aux organismes régionaux qui ont fort majoritairement réalisé totalement les leurs. En ce qui a trait aux organismes qui ont des projets annuels et pluriannuels, ils ont réalisé totalement leurs activités à 50 % et à 78 % respectivement.

Tableau 13 : Le niveau de réalisation des projets, selon le type d'organismes

	Aucunement	Partiellement	Totalement	Total
Organismes locaux	-	67 %	33 %	100 %
Organismes régionaux	-	36 %	64 %	100 %
Organismes nationaux	-	-	10 %	100 %

Tableau 14 : Le niveau de réalisation des projets, selon le type de projets

	Aucunement	Partiellement	Totalement	Total
Projets annuels	-	50 %	50 %	100 %
Projets pluriannuels	-	22 %	78 %	100 %

Les activités qui se sont réalisées totalement en plus grande portion sont les formations et la sensibilisation auprès de la population. Au contraire, la grande majorité des activités de colloques ont été réalisées partiellement. Les raisons soulevées pour expliquer le fait que certaines activités aient été partiellement réalisées sont multiples. Celles qui reviennent de façon plus récurrente sont le manque de ressources et des difficultés financières, provenant entre autres d'une mauvaise planification (en temps et en argent). On note également des difficultés quant à la participation et au recrutement des participantes et du personnel, tel que des formateurs, des mentors, des animateurs, etc.

Partenariat et collaboration

Près de 80 % des organismes ont répondu avoir collaboré avec d'autres organismes dans leur milieu pour la réalisation de leur projet. Beaucoup ont collaboré avec les forums jeunesse, les groupes de femmes de leur région, les tables de concertation, des établissements scolaires, le réseau femmes et politique municipale, le groupe Femmes, politique et démocratie et les autres organismes communautaires de leur région.

Encore une fois, 90 % des organismes ont souligné avoir bénéficié de l'aide de partenaires, autres que les organismes communautaires, pour la réalisation de leur projet. Ces partenariats regroupent à la fois les partenaires financiers et non financiers. Les organismes les plus cités sont : les CRE, le MAMROT, les CLD, le CSF, Condition féminine Canada (CFC), les MRC et les villes.

La majorité des organismes qui ont collaboré avec d'autres organismes de leur milieu et/ou qu'ils ont eu des partenaires ont réalisé totalement leurs activités. Par contre, seulement 50 % de ceux qui n'ont pas eu de collaborateurs ont été en mesure de réaliser totalement les leurs.

Production du rapport annuel

La production du rapport annuel par les organismes semble être facile, puisque 91 % d'entre eux ont répondu qu'il avait été facile de produire le rapport annuel. Les difficultés soulevées ont trait au fait que les outils de reddition de comptes sont mal adaptés à certains types de projets et plusieurs activités sont difficiles à évaluer avec les indicateurs de réussite établis.

Comité-conseil : son rôle, son fonctionnement et sa composition

Tous les membres du comité-conseil croient en la pertinence et l'utilité du comité-conseil. Toutefois, certains éléments quant au fonctionnement du comité-conseil posent problème. La perception des membres ne varie pas vraiment selon l'année à laquelle ils y ont siégé. Plusieurs ont souligné que le temps consacré à la sélection des projets, soit une journée, s'avère être un délai trop court, compte tenu du nombre de projets à traiter. Il est aussi difficile d'obtenir consensus sur les projets entre tous les membres en une seule journée.

Quant à la composition du comité-conseil, la moitié des membres ont répondu qu'ils étaient favorables à ce qu'elle soit révisée. Il a été mentionné que le nombre d'individus qui siégeaient au Comité-conseil était trop important, ce qui en alourdissait le fonctionnement et la prise de décision. La diminution du nombre de membres

permettrait donc de faciliter grandement la discussion et il serait plus facile d'obtenir le consensus. Les répondants ayant fait ce commentaire ont, pour la plupart, siégé au conseil en 2008 et en 2009. Toutefois, depuis 2009, la taille du comité-conseil a déjà été considérablement réduite, passant de 17 membres à 5.

La question de la représentativité régionale des membres du comité-conseil a été également soulevée et plusieurs ont proposé d'alterner la région de provenance des membres d'une année à l'autre. De plus, la provenance des projets ne devrait pas être considérée lors de la sélection des projets, de sorte à éviter que les projets soient sélectionnés en fonction de leur provenance régionale et non de leur potentiel. Malgré que la question de la représentativité régionale des projets financés soit importante, il demeure essentiel d'assurer une impartialité au moment de la sélection, de sorte à financer les meilleurs projets.

Les effets attribuables au programme

Appréciation des participantes par rapport aux projets réalisés

Les activités réalisées dans le cadre des projets subventionnés par le programme semblent avoir été très appréciées des femmes qui y ont participé. La totalité des organismes ont répondu qu'ils estimaient le niveau d'appréciation des participantes comme étant satisfaisant (26 %) et très satisfaisant (74 %). Les commentaires des femmes interrogées convergent dans le même sens, puisqu'elles ont toutes mentionné que les activités avaient répondu à leurs attentes ainsi qu'à leurs besoins. Seulement 8 % des participantes ont mentionné que les activités avaient moyennement répondu à leurs besoins.

Les organismes ont mentionné qu'un nombre considérable de femmes avaient participé à plusieurs de leurs activités réalisées dans le cadre de leurs projets. Encore une fois, les réponses obtenues auprès des participantes confirment ces propos, car la plupart d'entre elles ont dit avoir participé à plus d'une activité. Seulement 19 % des répondantes n'ont participé qu'à une seule activité, ce qui laisse croire que la grande majorité des participantes a apprécié les activités et qu'elles considèrent qu'elles en retirent des résultats, sans quoi elles n'auraient pas répété l'exercice. D'ailleurs, la majorité des participantes ont mentionné qu'elles auraient souhaité participer à plus d'activité et que c'est par manque de temps qu'elles n'ont pas été en mesure de le faire. De plus, près de 100 % des participantes ont répondu qu'elles recommanderaient ces activités à d'autres femmes qui souhaiteraient accéder à un poste décisionnel. Conséquemment, ces affirmations confirment l'appréciation des femmes face aux activités réalisées et permettent de présumer des effets du programme.

Il semble que les activités permettent d'augmenter le nombre de femmes dans les lieux décisionnels, puisque la majorité des femmes ayant participé à plus d'une activité ont présenté davantage leur candidature à un poste décisionnel et été élues ou

nommées en plus grand nombre que celles qui ont participé qu'à une seule activité. Selon le nombre de femmes questionnées qui occupent présentement un poste décisionnel, 82 % d'entre elles ont participé à plusieurs activités et contre 18 % qui ont participé qu'à une seule activité.

De plus, 94 % des femmes qui occupent présentement un poste décisionnel se sont dit intéressées à participer à des activités visant le maintien des femmes dans les lieux de pouvoir. Conséquemment, cela laisse présumer des effets bénéfiques qu'ont les activités sur la clientèle.

Habiletés développées par les participantes

Les projets ont permis aux participantes de développer plusieurs habiletés. À cet effet, la majorité des participantes ont répondu que les activités leur avaient permis d'approfondir leurs connaissances sur le milieu municipal, le rôle et les responsabilités des conseillers et de conseillères, la façon de préparer une candidature en vue des élections municipales, etc. De plus, les femmes ont également mentionné que ces activités les avaient aidé à développer certaines compétences, telles que de parler en public, organiser des événements, communiquer avec les médias et affirmer leur leadership, etc. Ces activités leur ont donné davantage confiance et la motivation nécessaire pour faire le saut en politique et de persévérer dans ce milieu.

Nombre de participantes qui ont été candidates, élues et nommées

Bien que le nombre de femmes varie grandement d'un organisme à l'autre, les données indiquent que 74 % des participantes interrogées ont présenté leur candidature lors des dernières élections (municipales, provinciales, fédérales et scolaires). De plus, 83 % d'entre elles nous ont indiqué qu'au moment de l'enquête elles occupaient un poste au sein d'une instance décisionnelle : 74 % de ces femmes ont été élues et 26 % ont été nommées. La plupart des femmes qui ont accédé à un poste décisionnel ont participé à des activités réalisées dans le cadre de projets pluriannuels. Peu d'organismes annuels ont été en mesure de nous informer sur le nombre de participantes à leurs activités qui se sont présentées comme candidates et si elles ont été élues par la suite.

La quantité de données recueillies ne permet pas d'établir des relations de causalités solides entre les différents types d'activités et le pourcentage de participantes qui ont été élues ou nommées. Or, compte tenu de l'information disponible, la majorité des participantes qui ont assisté à des activités de colloques n'ont pas été élues ou nommées en poste, ce qui porte à croire que cette activité est la moins porteuse de résultats.

Effets quant à l'intérêt des femmes face à l'exercice du pouvoir

Le programme a eu des effets sur l'accroissement de l'intérêt des femmes face à l'exercice du pouvoir. La quasi-totalité des répondantes ont affirmé que le programme leur avait permis d'accroître leurs intérêts quant aux lieux décisionnels et 80 % ont répondu que cela leur a donné l'envie de s'investir en politique.

Préparation et soutien des femmes afin qu'elles puissent participer aux instances décisionnelles

Les projets ont permis de mieux préparer et de soutenir les femmes qui souhaitent accéder à une instance décisionnelle. Les réponses recueillies par les questionnaires indiquent que la grande majorité des groupes interrogés croient que le programme a eu des résultats positifs sur la préparation et le soutien aux femmes qui souhaitent s'investir dans un lieu décisionnel. D'ailleurs, 73 % des participantes ont répondu que les activités auxquelles elles avaient participé les avaient préparées et soutenues lorsqu'elles ont présenté leur candidature à un poste décisionnel. Plusieurs ont mentionné qu'il serait souhaitable que les femmes puissent bénéficier d'un soutien à plus long terme, ce qui les aiderait à aller plus loin dans leur démarche.

Augmentation du nombre de femmes au sein des instances décisionnelles

Dans la même veine, les groupes questionnés croient que les projets ont permis d'augmenter le nombre de femmes au sein des instances décisionnelles. À cet effet, les personnes interrogées ont toutes mentionné que le programme avait eu des résultats et certains ont répondu qu'il avait eu beaucoup d'effets. En somme, aucune personne interrogée n'a répondu de façon négative à la question. D'ailleurs, comme il a été mentionné antérieurement, un nombre considérable de participantes aux activités se sont présentées comme candidates, et plusieurs ont été élues ou nommées.

Tableau 15 : L'appréciation des effets du programme sur l'augmentation du nombre de femmes dans les instances décisionnelles, selon les différents groupes questionnés

	Aucun effet	Peu d'effets	De l'effet	Beaucoup d'effet	Total
Organismes subventionnés	-	4 %	83 %	13 %	100 %
Organismes non subventionnés	-	-	100 %	-	100 %
Femmes	-	4 %	70 %	26 %	100 %
Comité-conseil	-	-	86 %	14 %	100 %

De plus, selon les répondants, le programme a aussi produit des résultats sur le maintien des femmes au sein des postes décisionnels. En comparant les résultats du tableau 15 et ceux du tableau 16, il semble que le programme a eu plus d'effet sur le maintien des femmes en poste que sur l'augmentation de la présence féminine au sein des instances décisionnelles. Cependant, des nuances peuvent être apportées, car la majorité des répondants ont également mentionné que les femmes rencontraient moins de difficultés à maintenir leur poste qu'à y accéder (tableau 4). Par conséquent, cela met en doute les effets réels du programme sur le maintien des femmes en poste dans les instances décisionnelles.

Tableau 16 : L'appréciation des effets du programme sur le maintien des femmes en poste au sein des instances décisionnelles, selon les différents groupes questionnés

	Aucun effet	Peu d'effets	De l'effet	Beaucoup d'effet	Total
Organismes subventionnés	-	22 %	48 %	30 %	100 %
Organismes non subventionnés	-	-	100 %	-	100 %
Femmes	-	5 %	80 %	15 %	100 %
Comité-conseil	-	14 %	57 %	29 %	100 %

Sensibilisation des instances locales et régionales à l'importance de la présence des femmes

Le constat est très similaire et la grande majorité des personnes interrogées ont constaté que le programme a permis de sensibiliser davantage les instances décisionnelles quant à l'importance de la présence et de la participation des femmes dans ces lieux.

Résultats non prévus au départ

Plusieurs ont soulevé que le programme a permis une convergence des énergies entre les différents groupes au plan local et régional et une plus grande concertation entre les organismes.

Influence de facteurs externes sur l'augmentation de la présence des femmes au sein des lieux de pouvoir :

Plusieurs facteurs externes au programme peuvent expliquer l'augmentation du nombre de femmes dans les instances décisionnelles. Les facteurs externes soulevés ont trait principalement au contexte social et politique actuel, où les femmes ont moins de barrières et elles réussissent à accéder à des postes qui auparavant leur étaient inaccessibles. Les femmes sont de plus en plus scolarisées et elles le sont plus que les hommes dans bon nombre de domaines. Les initiatives gouvernementales ont également une part de responsabilité, notamment avec la politique *Pour que l'Égalité de droit devienne une égalité de fait* et avec les ententes avec les municipalités et les CRÉ. Le gouvernement provincial montre aussi l'exemple, notamment avec la nomination de conseils des ministres paritaires.

La population en général est plus sensibilisée et on constate une plus grande ouverture quant à la parité dans les lieux d'influence. À ce propos, les médias ont certainement eu un rôle à jouer, car ils font souvent la promotion de l'égalité.

Les points forts et les points à améliorer au programme

Points forts

Le programme a plusieurs points forts, tels que sa flexibilité, sa simplicité, le fait qu'il permet de réaliser des actions concrètes, etc. L'objectif même du programme a été mentionné comme étant un point fort, soit de favoriser l'atteinte de l'égalité dans les lieux décisionnels, développer et stimuler le leadership des femmes et soutenir le changement social. La possibilité de financer des projets pluriannuels qui permettent aux organismes de mieux structurer et de planifier leur projet. De plus, les organismes ont aussi mentionné qu'il régnait une relation de confiance et de réceptivité entre le SCF et les organismes qui participent au programme.

Points à améliorer

Plusieurs points d'amélioration pourraient être envisagés en vue d'accroître les résultats et les retombées du programme. Sans surprise, l'élément majoritairement soulevé lors de l'enquête a trait à la pérennité du programme. Actuellement, le programme arrive à échéance en mars 2011, il est donc souhaité que celui-ci soit reconduit sur une plus longue période, ce qui permettrait d'assurer plus facilement une continuité de l'action et des efforts entrepris. En ce sens, la pérennité du programme contribuerait à maintenir ce qui a été acquis au cours des dernières années quant à la place des femmes au sein des instances décisionnelles. Dans la même optique, il a été suggéré que pour les organismes détenant les projets les plus structurants et les mieux

planifiés, le financement soit échelonné sur une plus longue période, bien que la durée n'ait pas été spécifiée. Le financement sur une plus longue période contribue à une meilleure planification des projets et en limite leur précarité et leur insécurité. La stratégie qui devrait être entreprise, selon plusieurs organismes, serait de privilégier la continuation des actions, en misant sur les changements à long terme, et ce, en appuyant les organismes qui ont développé une expertise.

L'augmentation du budget annuel du programme de 1 M\$ est également un élément qui a été soulevé à maintes reprises par les organismes subventionnés ou non et par les membres du comité-conseil. Quelques organismes ont aussi suggéré qu'un minimum d'argent soit consacré à chacune des régions administratives du Québec, de sorte à assurer un travail sur l'ensemble du territoire de la province et non uniquement dans les principaux centres urbains.

Concernant les propositions provenant des participantes aux projets, quelques-unes souhaitent qu'il y ait plus d'activités de réseautage et de mentorat, et ce, en incluant davantage les hommes. Elles jugent que ces activités pourraient leur être plus utiles et qu'elles combleraient davantage leurs lacunes. En ce sens, il serait sans doute aussi pertinent d'inclure plus d'actions qui proposent des modèles égalitaires. Il faut travailler davantage de façon inclusive avec les hommes. Cela découle de l'idée que, pour aspirer à des changements de mentalités et contrer la discrimination systématique, il est souhaitable que l'ensemble de la société travaille en vue de l'égalité et non seulement quelques femmes.

Le comité-conseil quant à lui, traite principalement de la composition du comité, des délais trop courts consacrés à l'analyse et à la sélection des projets, du manque d'originalité des projets soumis et les avantages du financement des projets sur trois ans, ce qui permet entre autres de diminuer les coûts et le temps reliés à l'analyse et la sélection des projets.

Miser davantage sur les jeunes

Il est aussi important que des projets portent sur nos futurs leaders, les jeunes femmes et hommes. Plus le travail est entrepris tôt, plus les résultats risquent de se faire ressentir à moyen et long terme, en vue de favoriser une socialisation non stéréotypée. À cet effet, plusieurs ont soulevé l'importance de débiter les activités au niveau scolaire et collégial afin de les sensibiliser à l'importance de la parité dans les instances décisionnelles. Beaucoup d'activités dans le cadre du programme rejoignent les femmes de 50 ans et plus et elles sont moins adaptées à la clientèle plus jeune, car ces derniers n'ont pas la même réalité dans leur milieu de travail et dans leur vie personnelle. En somme, il est essentiel de ne pas seulement viser l'accroissement du nombre de femmes en politique, mais aussi de bien préparer les jeunes femmes de la relève.

6. LE COMITÉ DE DIRECTION DE L'ÉVALUATION

Le comité de direction a eu pour rôle de veiller au bon déroulement des différentes étapes de l'évaluation et de valider la démarche proposée et les décisions qui en /découlent. À cet effet, il a approuvé les différents documents réalisés, tels que le mandat, le plan d'évaluation, les outils de collectes utilisés et le rapport final.

Le Comité de direction était composé de :

- Gina Morency, directrice de la coordination et de l'administration, SCF
- Jean-Philip Tremblay, agent de recherche et de la planification socio-économique, SCF
- Flereau Eugène, agent de recherche et de la planification socio-économique, SCF
- Johanne Jutras, conseillère en évaluation de programme, Direction de la recherche et de l'évaluation de programmes, MCCCCF
- Faye Morin Regaudie, évaluatrice, (Stagiaire de l'ENAP), SCF

T:\famille\scf\SCF 2010\1000 Administration\1343-00 Programmes d'aide financière\À égalité pour décider\Bilan évaluatif- Janvier 2011.doc